

Image not found or type unknown



Prescription trentenaire sur terrain

Par **DUCHESSÉ**, le **21/05/2008** à **02:48**

Bonjour,

En janvier 1978, ma mère prenait un terrain en location sur lequel avec l'autorisation du propriétaire, elle construisait la maison familiale. Au décès du propriétaire en janvier 1991, une dame se présentait comme étant sa fille pour le règlement des loyers. Aujourd'hui, elle souhaite vendre le terrain, en mai 2003 j'ai signé une promesse de vente qui a été reconnu non conforme. Je souhaiterais savoir si la prescription trentenaire joue en notre faveur, d'autant que nous avons un doute sur l'honnêteté de cette dame.

P.S. : nous sommes plusieurs voisins dans le même cas. DUCHESSÉ